

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Du 23 mars 2021 à 20h00

Etaient présents : M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Séverine, M. DURANTON Bertrand, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme TODARO Marie-Pierre, Mme GENIN Chantal, Mme MATHIEU Emilie, M. THIVOLET Daniel et Mme SCHULTZ Laurence

Secrétaire de séance : Mme DELORME Séverine

Excusés : M. HUTHER Fabrice

Absent :

Procuration :

APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du 01 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS :

ADHESION A LA CONVENTION PROTECTION SOCIALE CDG38

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le CdG38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} avril 2021, la commune de Savas Mépin adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 20 € mensuels par agent.

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 20 € mensuels par agent
La participation employeur est de 20 € mensuels pour la protection complémentaire globale.
L'agent sera libre de choisir de l'affecter à l'un ou l'autre risque.
Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées.
Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} avril 2020, renouvelable un an.

La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Après en avoir délibéré, les élus décident, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le CDG38.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote le compte administratif 2020 et arrête les comptes.

Section de fonctionnement :

Recettes prévues: 604 688.37 €

Recettes réalisées : 554 596.38 €

Dépenses prévues: 604 688.37 €

Dépenses réalisées : 421 131.45 €

Résultat comptable de l'exercice 2020 : 133 464.93 €

Reprise de l'excédent 2019 : 295 560.82 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 : 429 025.75 €

Section d'investissement :

Recettes prévues: 146 437.63 €

Recettes réalisées : 60 914.13 €

Dépenses prévues: 146 437.63 €

Dépenses réalisées : 67 491.73 €

Résultat comptable de l'exercice 2020 : - 6 577.60 €

Reprise de l'excédent 2019 : 99 950.71 €

Résultat de clôture de la section d'investissement 2020 : 93 373.11 €

Résultat global final: 522 398.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2020 du budget communal.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, statue sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Part de l'excédent de fonctionnement 2020 affecté au fonctionnement
Compte 002 du Budget Prévisionnel **429 025.75 €**

Part de l'excédent d'investissement 2020 affecté à l'Investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, DURANTON Bertrand vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021:

Fonctionnement:

Dépenses: 947 603.52 €

Recettes: 947 603.52 €

Investissement:

Dépenses: 355 984.35 €

Recettes: 355 984.35 €

VOTE TAXES FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'on doit voter les taux d'imposition relatifs aux impôts locaux de la commune qui s'appliquent sur les bases d'imposition déterminés par les services fiscaux de l'état.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2020, et de les reconduire à l'identique sur 2021, soit:

Taxe sur le foncier bâti : **2021= 20,65%**Taxe sur le foncier non bâti : **2021 = 63,51 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taxes sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2021 et charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DIVERS :**Points d'apport volontaire**

De nouvelles bennes de tri seront installées courant le mois d'avril ou mai.
Un nouveau point d'apport volontaire sera positionné à l'impasse de Bonnevaux et un autre sur le parking du cimetière de Mépin.

Commission travaux

Le terrassement de l'aire de jeux de Savas débutera le 12 avril et durant 3 semaines.
Les Agents communaux démonteront les jeux à compter du 6 avril.
L'entreprise GACHET a été sélectionnée, montant du devis 36 848€ .
Elle réaménagera en même temps le chemin de la Raze.

Commission cadre de vie

Les jeux pour l'aire de jeux ont été commandés, ils arriveront début mai.

Le mobilier de l'aire de jeux a été sélectionné : 5 poubelles, 5 bancs, 2 tables de pique-nique, 1 table PMR, montant du devis pour le mobilier 5759€ HT chez Kagemat collectivité.

L'ancienne cuve à mazout sur le parking de la salle de Savas sera prochainement dégazée et évacuée.

2 devis : SUEZ 935€ HT et Isère assainissement 1164€HT.

TE38

Un devis est en cours pour éteindre l'éclairage public la nuit
(Frais de mise en route 70% syndicat et 30% commune)

Un devis est en cours pour une création d'éclairage public entre le lotissement de Bonnevaux et l'aire de jeux ainsi que vers la Moudronnière
(Frais de création 50% Syndicat et 50% commune)

Ordures Ménagères

La collecte des Ordures Ménagères sur la commune se fera tous les 15 jours à compter de novembre 2021.

Elections

Les élections Régionales et départementales se feront le 13 et 20 juin 2021

Prochain conseil municipal

Lundi 19 avril 2021 à 20h